



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2021 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les nouvelles recettes représentent un montant global de 19,3 M€.
- Les nouvelles dépenses (en crédits de paiement) s'élèvent à 18,3 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2019 de 23,1 M€.
- L'emprunt d'équilibre est réduit de 24 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2021 relative à l'emprunt de 503,8 à 479,8 M€
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 56,8 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) sont en hausse de 0,8 M€.

Avis du CESER

Le CESER note que le budget supplémentaire 2021 intervient très tôt dans le calendrier budgétaire, ce qui permet de renforcer les modalités de pilotage budgétaire et financier. Les ajustements en recettes sont faibles, en volume (+ 19,3 M€), tout comme ceux qui concernent les dépenses (+ 18,3 M€).

Le CESER tient à souligner les modifications suivantes :

- **Formation professionnelle** : sur le volet "formations sanitaires et sociales", il est à noter une inscription de 4,6 M€ en CPF pour faire face à l'augmentation des effectifs en formation d'infirmier, aide-soignant et accompagnant éducatif et social. Cette dépense doit ainsi permettre d'ouvrir des places supplémentaires (186 places d'infirmiers, 100 places d'aides-soignants et 60 places d'accompagnants éducatifs et sociaux), conformément aux engagements pris dans le cadre du plan de relance de l'État.
- **Enseignement** : le CESER tient à souligner l'engagement de la Région auprès des étudiants, public fragilisé et mis en grandes difficultés matérielles, pédagogiques et psychologiques par la crise de la Covid-19. La Région abonde son soutien au fonds d'aides exceptionnelles d'urgence du CROUS, ce qui permettra d'octroyer des bourses supplémentaires pour 6500 étudiants environ. Au global, une inscription de 4,1 M€ en CPF est prévue pour venir en aide aux étudiants.
- **Numérique éducatif** : dans le dispositif de la Région visant à équiper d'ordinateurs portables les élèves de seconde et de première CAP, le CESER trouve écho à ses recommandations de l'autosaisine "Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique" (août 2019). Il rappelle que la fourniture d'équipement doit nécessairement s'accompagner de formation, afin d'apprendre à utiliser au mieux ces outils.
- **Finances** : une inscription de 6,4 M€ de CPI est proposée au titre de la gestion de la dette et des financements, afin de permettre l'adhésion de la collectivité à l'Agence France locale et le versement obligatoire de l'apport en capital initial. Cette dépense est de nature à sécuriser les finances de la collectivité.

Le CESER note que les mouvements budgétaires liés au **plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)** sont à la fois justifiés dans le budget supplémentaire 2021 et dans le rapport 1-9 visant à adopter un avenant au PAIR.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 4 abstentions.